

TRAVAILLER EN MEME TEMPS EN ESAT ET EN MILIEU ORDINAIRE

C'est quoi ?

Depuis le 1^{er} janvier 2023, un travailleur d'ESAT peut travailler une partie de son temps dans un ESAT et l'autre partie de son temps dans une entreprise ordinaire.

Par exemple :

- Lundi, Mardi et Mercredi à l'ESAT
- Jeudi et Vendredi en entreprise.



A quoi ça sert de travailler en même temps en ESAT et en Milieu Ordinaire ?

Si je travaille en même temps en ESAT et en milieu ordinaire, Je suis salarié dans une entreprise ordinaire et je garde en même temps mon travail et mon accompagnement à l'ESAT. Ça peut me servir par exemple, si j'ai envie de travailler en milieu ordinaire mais je ne suis pas encore prêt à quitter l'ESAT.

Mon contrat de travail dans l'entreprise ordinaire me donne des droits en plus de l'ESAT.

Cela concerne par exemple :

- Mes droits pour la retraite
- Mes droits si je me retrouve au chômage

Comment ça marche ?

J'ai 2 contrats en même temps :

- **Je suis travailleur d'ESAT**
J'ai un contrat d'Aide et de Soutien par le Travail
J'ai une fiche de paie
Je suis payé par l'ESAT
- **Je suis salarié dans une entreprise**
J'ai un contrat de travail
J'ai une fiche de paie
L'entreprise me donne un salaire

L'ESAT et l'entreprise doivent être d'accord sur mes jours de travail.

Je ne peux pas travailler plus de 35h de travail par semaine.

Qui contacter ?

Je peux demander des informations à mes référents à l'ESAT.